

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 005-2440/17/BM

■ Attribution d'une subvention à Anima Investment Network pour l'exercice 2017 - Approbation d'une convention MET 17/4523/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

ANIMA Investment Network représente un réseau international qui réunit 80 institutions et réseaux d'affaires de 22 pays. Créé en 2006 par Business France, les collectivités de Marseille-PACA et 20 institutions de développement économiques d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le réseau ANIMA a connu un fort développement au cours des dix dernières années. L'association est actuellement présidée par M. Khalil Laabidi, Directeur Général de la FIPA, l'agence nationale d'investissement de la Tunisie. La Ville de Marseille est membre de son Conseil d'Administration, ainsi que le Conseil Régional PACA, Business France, l'EPA Euroméditerranée, aux côtés d'organisations de neuf autres pays. Provence Promotion est un membre historique et actif du réseau.

ANIMA développe :

- De l'accompagnement d'entreprises : appui aux entreprises dans leur internationalisation au sein de la zone Europe - Afrique du Nord – Moyen-Orient
- Des services de coopération : organisation de partage d'expérience et de jumelages, développement de projets de coopération (financements européens), intervention en coordination de projet, en tant qu'expert ou via son réseau
- Des services d'intelligence économique

Depuis trois ans, ANIMA fait bénéficier les acteurs du territoire de sa connaissance des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, de ses réseaux et de ses nombreuses actions de mise en relation.

Ainsi chaque année, ANIMA accompagne 300 entreprises et clusters du territoire dans leur internationalisation et leurs partenariats internationaux (343 en 2015).

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

ANIMA a associé plus de 25 organisations du territoire en tant que partenaires de ses projets européens, générant ainsi plusieurs millions d'euros de financement.

Les objectifs d'ANIMA concordent avec la volonté de la Métropole Aix Marseille Provence de faire monter en puissance ses liens avec les pays de la méditerranée en développant un partenariat stratégique dès 2016.

Ce partenariat Métropole AMP – ANIMA en 2016 englobait les 4 points suivants :

1- Stratégie : ANIMA a fait bénéficier la Métropole Aix Marseille Provence de sa connaissance des acteurs locaux permettant de développer plus aisément la stratégie économique de la Métropole AMP pour la région Afrique du Nord et Moyen-Orient :

- Participation à la définition d'une Barométrie - Tableau de bord de l'attractivité métropolitaine et d'un benchmark portant sur une dizaine de métropoles pertinentes
- Participation au groupe de travail sur les valeurs métropolitaines
- Informations sur les opportunités et principaux marchés cibles dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

2- Formulation de recommandations. Fonds européens : ANIMA fait bénéficier de son expérience (veille, information, et ciblage d'opportunités) sur les fonds européens dédiés à la coopération économique avec les pays MED. Le statut de partenaires stratégiques de la Métropole AMP lui permet d'accéder aux services suivants :

- Contacts institutionnels/ entreprises, réseautage et valorisation du territoire auprès de 22 pays
- Appui / association à des projets de coopération, notamment plusieurs projets en cours de développement qui seront utiles pour le territoire
 - MedVentures (Accélération des clusters et start-ups, 3M€) : ARII, France Clusters
 - Design Méditerranée (filière mode) : MMMM, AMU, ESDAC
 - Cross Landing (promotion des services d'agences régionales) : Provence Promotion

3- Opérations de promotion économique du territoire : ANIMA a organisé des manifestations business internationales dans la Métropole AMP, notamment le EMEA (Europe Moyen Orient Afrique) Business Forum qui s'est tenu pendant la Semaine Economique de la Méditerranée 2016, les 2-3 novembre 2016 à Marseille sur le thème « Ouvrir les frontières de la coopération économique en Méditerranée à l'ère du numérique » (voir description détaillée pages suivantes). La métropole s'est associée à ces opérations de promotion économique du territoire, qui comprennent également :

- Mission « Le Maroc en France », préparation en 2016, tenue en 2017 à Marseille, France (voir description pages suivantes)
- Mission d'affaires TIC Méditerranée/ Métropole, 2-3 novembre 2016 à Marseille, France, dans le cadre du EMEA Business Forum (descriptions pages suivantes).

4- Attractivité : sa bonne connaissance des acteurs locaux permet à l'association d'apporter son éclairage sur l'élaboration d'un argumentaire sur les relations entre le territoire AMP et les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

En 2016, ANIMA a également accompagné les équipes de la direction attractivité de la Métropole dans le travail de comparaison et positionnement international de Aix-Marseille Provence

- Participation à la définition d'une Barométrie :
 - Propositions de métropoles méditerranéennes sur lesquelles se comparer (choix de Casablanca retenu)
 - Propositions de critères de comparaisons entre métropoles, pour enrichir le travail de l'AGAM
 - Recherche des données pour la ville de Casablanca sur les critères retenus

- Participation au groupe de travail sur les valeurs métropolitaines : ANIMA a participé à plusieurs réunions de travail animées par les équipes AMPM.

Budget 2017

RESSOURCES		Montant
PRESTATIONS		
Partenaires	Frais de gestion/contribution au co-financement	56 496 €
ENSIE	Etude entreprises d'insertion	25 900 €
Total Prestations		82 396 €
SUBVENTIONS		
Commission Européenne	EUROMED Invest	552 446 €
	DiafriInvest	217 781 €
	MedValley	341 135 €
Commission Européenne via chef de file des projets	MedVentures	208 395 €
	MedSpring	4 071 €
	SAHWA	2 666 €
Région PACA via chef de file des projets	MADRE	76 269 €
Ville de Marseille	Assises Financement Participatif	3 510 €
Région PACA	Plan d'action annuel	40 000 €
Région PACA	PoleMed/Actions PACA	30 400 €
Métropole AMP	Plan d'action annuel	209 600 €
Métropole AMP	Plan d'action annuel	20 000 €
Total Subventions		1 706 273 €
DIVERS		
Adhérents	Cotisations adhérents	97 000 €
Entreprises	Co-financement des activités	32 600 €
Total divers		129 600 €
TOTAL RESSOURCES		1 918 269 €
EMPLOIS		Montant
COUTS DIRECTS		
RESSOURCES HUMAINES	EUROMED Invest	290 105 €
	MedSpring	1 804 €
	SAHWA	2 979 €
	PoleMed/ PACA Actions	15 000 €
	DiafriInvest	164 630 €
	MedValley	250 381 €
	MedVentures	160 321 €
	MADRE	51 431 €
	Contrats de prestation et vie associative	139 309 €
Total Ressources Humaines		1 075 961 €
COMMUNICATION & INTERNET / WEB	EUROMED Invest	65 974 €
	PoleMed/Actions PACA	3 000 €
	DiafriInvest	30 000 €
	MedValley	53 100 €
	MedVentures	7 120 €
	MADRE	21 000 €
Contrats de prestation et vie associative	9 150 €	
Total Communication, Internet & Web		189 344 €

VOYAGES & RECEPTIONS	EUROMED Invest	198 635 €
	MedSpring	2 000 €
	PoleMed/Actions PACA	20 000 €
	Diafridinvest	28 411 €
	MedValley	44 030 €
	MedVentures	45 150 €
	MADRE	6 583 €
Contrats de prestation et vie associative		20 029 €
Total Voyages & Réceptions		364 838 €
PRESTATIONS EXTERNES	EUROMED Invest	64 000 €
	Diafridinvest	2 608 €
	MedValley	6 200 €
	MedVentures	5 200 €
	MADRE	3 000 €
	Contrats de prestation et vie associative	
Total Prestations Externes		113 333 €
Total Coûts Directs		1 743 476 €
COÛTS INDIRECTS *		
COÛTS INDIRECTS	EUROMED Invest	58 406 €
	MedSpring	359 €
	SAHWA	281 €
	PoleMed/Actions PACA	3 587 €
	Diafridinvest	21 301 €
	MedValley	33 390 €
	MedVentures	20 559 €
	MADRE	7 742 €
Contrats de prestation et vie associative		18 956 €
Total Coûts Indirects		164 582 €
TOTAL EMPLOIS		1 908 058 €

Par conséquent, il est donc proposé à la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir ANIMA Investment Network dans son programme de travail 2017 à hauteur de 40 000 euros afin de poursuivre les actions déjà engagées en 2016.

Cette subvention s'appuiera sur une convention soumise à l'approbation du Bureau de Métropole définissant les modalités de cette participation (programme de travail, objectifs).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La délibération HN009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- L'avis de la commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations en date du 27 février 2017 ;

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Le besoin de la Métropole de s'appuyer sur une expertise afin de renforcer les liens économiques avec la Méditerranée ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 40 000€ à ANIMA INVESTMENT NETWORK afin de poursuivre les actions déjà engagées en 2016.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée conclue avec ANIMA INVESTMENT NETWORK.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – nature 6748 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL